



Agriculture à Mayotte – Chiffres clés 2015 – 1^{ère} partie

/ Suivi Marché: Le prix du kanga reste autour de 25 €uros



le MEMENTO AGRICOLE de 2016 est publié (téléchargeable sur le site : <http://daaf976.agriculture.gouv.fr/Memento>). Celui-ci fera l'objet de 2 publications explicatives.

Celle de ce numéro d'octobre porte sur les chiffres clés 2015 des productions agricoles et des importations. Le prochain numéro portera sur les actions en faveur de l'agriculture : aides publiques au secteur, formation et contrôles.

Avec une population totale à Mayotte estimée à 227 000 habitants en 2015, avant le prochain recensement général de 2017, le secteur agricole pèse socialement près de 25% avec 15 700 familles agricoles, soit plus de 53 000 personnes, dégageant une valeur de production de 123 M€, soit environ 7% du PIB total (« Produit Intérieur Brut » mesurant la richesse produite) qui est de 1773 M€ en 2013 pour Mayotte (chiffre INSEE).

Surfaces agricoles revues à la hausse depuis le Recensement Agricole (RA) de 2010

Le dernier RA de 2010 aboutissait à une surface agricole utilisée

(SAU) de 7 092 ha sur un potentiel de 20 700 ha (déduction faite des surfaces boisées et artificialisées (routes, habitations, etc)).

Ce chiffrage de la SAU a fait l'objet d'un ajustement estimé à partir d'enquêtes menées en 2015, d'une cartographie sommaire des espaces végétalisés faite à partir d'images satellitaires (voir article d'août 2016) et d'une réintégration dans la statistique des productions arboricoles. En effet, on a compté **au RA 2010, près de 500 000 arbres fruitiers** (Manguiers, agrumes, letchis, avocatiers, jacquiers, etc) éparpillés dans les parcelles agricoles. Si on applique une densité moyenne de 50 m² d'emprise au sol pour un manguier ou un avocatier (calcul CIRAD de 2003 – cette emprise est moindre pour une annone ou un agrume), **les arbres fruitiers à Mayotte correspondent à 2671 ha**. Ce chiffre s'est substitué au 1026 ha comptés en seuls vergers en 2010. Moyennant des surfaces en baisse pour l'ylang et le riz par exemple, le **total de SAU est alors porté à 8717 ha**. Il faudra attendre le RA 2020 pour

obtenir le chiffrage réel et exhaustif.

La délimitation entre les surfaces boisées et en « friches, landes, etc » est encore très floue, ce d'autant que la pratique traditionnelle du « jardin mahorais » (voir article de septembre 2016) ne permet pas non plus d'estimer facilement s'il s'agit d'une friche ou d'un espace cultivé.

Une production locale de fruits, légumes et féculents, couvrant 80% des besoins

Le volume des légumes, féculents et fruits produits avoisine les 72 600 tonnes pour 110 M€ en valeur en 2015.

C'est sans changement majeur en volume par rapport à 2010 (67 000 tonnes en 2010), si ce n'est quelques productions qu'on estime avoir augmenté comme l'ananas ou la tomate. Le gros de cette production est représenté par la banane verte (2264 ha), le manioc (1752 ha) et l'embrevade (légumes à cosse pour 790 ha) et par du maïs qui progresse de 130 à environ 230 ha depuis 2010.

Les rendements pris en compte sont faibles par rapport à des standards internationaux type FAO. Par exemple, la banane légume est comptée à 30 tonnes/ha contre 17 à Mayotte.

L'intensification écologique des cultures permettrait d'améliorer grandement la productivité et limiterait la défriche telle que, malheureusement constatée aujourd'hui avec des abattages d'arbres qui se multiplient.

Utilisation des surfaces (ha) RA 2010, actualisée 2015	
Céréales	15
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum	135
Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale	2 167
Légumes frais	2 832
Légumes secs	790
Fourrages annuels et prairies art. et temp.	107
Terres arables	6 046
Cultures fruitières	2 671
Surface agricole utilisée (SAU)	8 717
Surfaces boisées	10 792
Landes, friches, maquis, garrigues - non cultivé	13 968
Sols artificialisés	3 800
Autres (y compris eaux intérieures)	117
Surface totale du département	37 394

2015		Production locale estimée		Importations effectives		% d'autofourniture locale
		en tonnes	en K€	en tonnes	en K€	
Fruits et légumes	Frais (y compris manioc, taro, banane légume, etc)	72 650,0	109 649,0			80,4%
	Frais, secs, congelés ou en boîtes			10 246,0	10 138,9	
	Féculents (hors riz)			7 506,7	3 699,2	
riz		19,0		20 718,0	17 830,0	0,1%

C'est cette tradition des cultures vivrières, couvrant encore 92% des surfaces cultivées, qui permet une moindre dépendance vis-à-vis des produits végétaux importés. Le pouvoir d'achat faible de ces 15700 familles agricoles les conduit à auto-consommer 80% de leur production, si bien que Mayotte n'a importé que 17 750 tonnes de légumes et fruits (frais, congelés ou en boîte) et féculents (hors riz). **Le taux d'autosuffisance en fruits et légumes est donc bien de 80.4%.**

C'est sans compter le riz, qui est importé à 99.9% pour atteindre 20 718 tonnes en 2015, soit +15% par rapport à l'année précédente.

Les productions végétales, dites de « rente », que sont la vanille et l'ylang, continuent leur décroissance avec 26 ha de vanille déclarés en 2015 contre 30 en 2010 et pour l'ylang : 103 ha déclarés en 2015 contre 143 en 2010. La remontée des cours de la vanille noire en 2016 va permettre de redonner de la vigueur aux producteurs et pour l'ylang, il faudrait un plan de sauvetage efficace, basé sur une nouvelle dynamique de marché auprès des parfumeurs.

Des progrès en productions animales, mais peut mieux faire

Le cheptel bovin était de 17 152 têtes en 2010. Depuis cette époque, les obligations réglementaires de déclaration à la BDNI (Base de Données Nationale d'identification) sont entrés en vigueur, ce qui devrait faciliter le dénombrement des animaux. Or, seulement 47% de ceux-ci sont « passés » (voir

article de janvier 2016) et on constate de nombreuses absences de notification de sortie d'animaux (vente et abattage « sous le manguier »). Le chiffre de 19 514 indiqué dans la BDNI 2015 est sans doute surestimé.

En ovins et caprins, le bouclage des animaux n'en est qu'à ses débuts (moins de 20% d'animaux déclarés) et on restera donc sur le chiffre 2010 de 11 542 caprins et un peu plus de 1000 ovins, malgré les velléités d'un plan de relance de la production ovine qui peine à se mettre en place.

2015		Production locale estimée		Importations effectives		% d'autofourniture locale
		en tonnes	en K€	en tonnes	en K€	
Volailles de chair		100,0	700,0	11 846,1	18 221,5	0,8%
Boucherie (hors volailles)	bovins	411,6	4 528,1			8,4%
	caprins	35,0	560,0			
	ovins	4,7	79,9			
	Boucherie et charcuterie (hors volailles)			4 934,9	17 691,1	
Produits laitiers (lait et fromage)		680	2 720	6 191	10 234	9,9%
Oeufs		986	4 930	89	312	91,8%



La production d'œufs par contre progresse avec 76 000 pondeuses estimées en 2015, soit 27 000 de plus qu'en 2010. En poulets de chair (voir articles des mois de mai et juin 2016), on serait à 60 000 contre 53 000 en 2010.

En valeur, la production animale est estimée à 13.4 M€ contre 10 M€ en 2010.

Pour évaluer les marges de progrès, le comparatif de la production locale avec les importations est utile à faire : voir tableau joint.

Creusement du déficit de balance commerciale sur l'alimentaire

En 2015, il a été importé pour près de 130 M€ de produits alimentaires contre 112 M€ en 2011, soit un

peu plus de la valeur de la production locale. En quantités, c'est 104 000 tonnes en 2015 contre 76 000 en 2011 (+37% en 4 ans). Les plus gros volumes (outre l'eau en bouteilles) sont représentés par le riz, la volaille de chair, puis les fruits et légumes.

Toutes ces productions animales locales sont grandement insuffisantes, sauf pour l'œuf, qui jusqu'en 2013, ne devait être importé qu'en période de Ramadan (liée aux habitudes culinaires). Or, même pour cette production, la demande progresse plus vite que l'offre locale, de 5 à 10% par an. En 2015, la valeur des imports en œufs a été de 312 K€, soit +132 % par rapport à 2014.

En volailles de chair, les importations ne sont couvertes par la production locale qu'à 1% ! et le marché progresse fortement, de 10 à 20% par an.

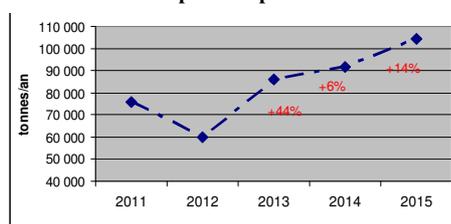
C'est dire que, sur ce secteur de la volaille (ponte et chair), les perspectives sont largement ouvertes, avec des taux de marge en principe très attractifs pour les produc-

teurs, compte tenu des aides publiques accordées.

Sur les secteurs « bovins, caprins, ovins », deux handicaps majeurs pénalisent la production : l'absence d'abattoir empêche la mise en place des aides communautaires par tête de bétail et le prix de vente, à plus de 10€/kg, est calé sur un marché essentiellement festif (lors des grands mariages, etc) qui ne correspond pas à une consommation quotidienne.

En lait, le marché existe mais est concentré au moment du Ramadan et des grands mariages. Le prix à 4€/l est là aussi très décalé par rapport au prix d'importation. Une filière de « yaourts pays » se met toutefois en place à l'initiative de la COOPADEM et du lycée agricole.

Evolution des imports de produits alimentaires



Le prix du kanga reste autour de 25 €uros, malgré une baisse assez conséquente sur certains produits, comme le piment et le jus de citron.

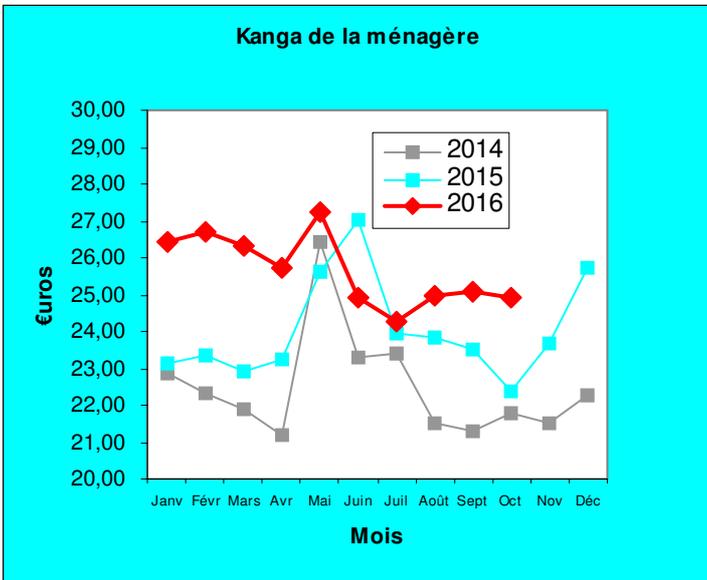
Fruits: Légère hausse de prix, sur l'ensemble des produits, d'environ 10%.

Légumes: Légère baisse de 5% sur le prix des brèdes, banane verte et papaye verte. Celui de l'aubergine, du concombre, du manioc, de la salade et de la tomate augmente d'environ 10%.

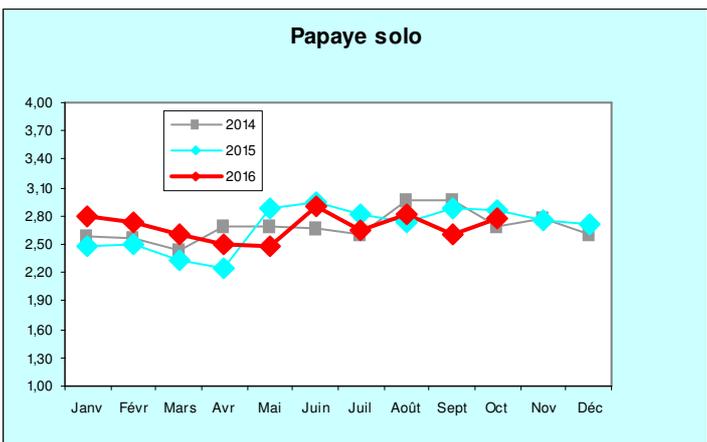
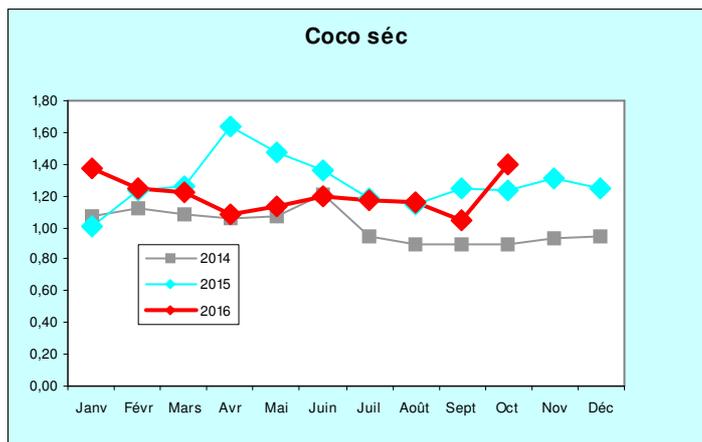
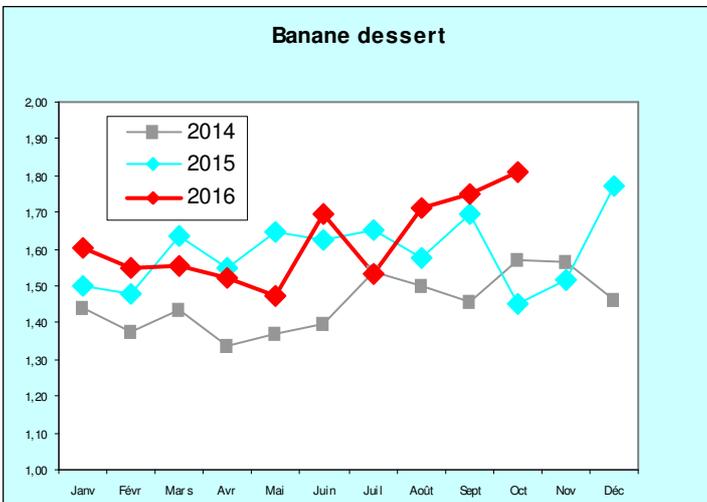
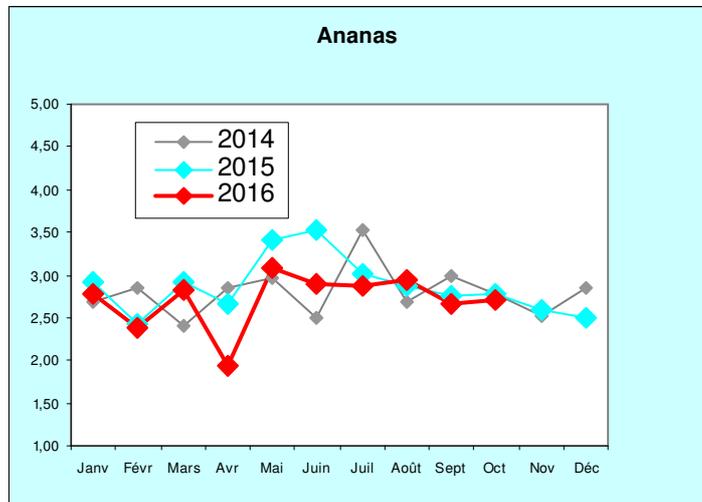
Condiments et produits transformés: Les produits à base de piment ou citron retrouvent petit à petit leurs prix normaux, du fait qu'il y a moins d'acheteurs.

Constitution du kanga de la ménagère (10 kg) :

FRUITS (2 kg)	LEGUMES (7 kg)	CONDIMENTS (1 kg)
• Ananas = 400 g	• Aubergine = 400 g	• Ail = 100 g
• Banane = 400 g	• Banane verte = 1,5 kg	• Oignon = 200 g
• Cocos = 400 g	• Mafanes = 1 kg	• Piment = 200 g
• Papaye = 400 g	• Morelles = 1 kg	• Purée de piment = 200 g
• Orange = 400 g	• Concombre = 300 g	• Achards = 200 g
	• Manioc = 1,5 kg	• Jus de citron = 100 g
	• Papaye verte = 200 g	
	• Salade = 500 g	

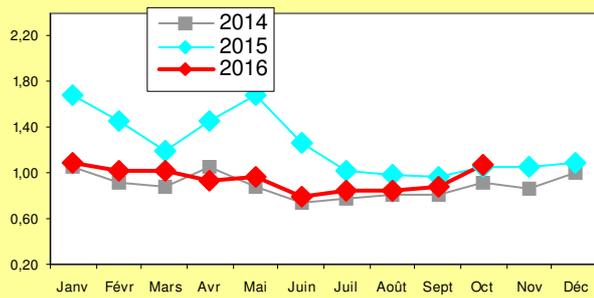


Fruits (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

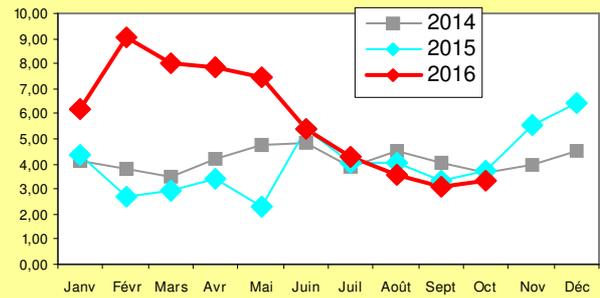


Légumes (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

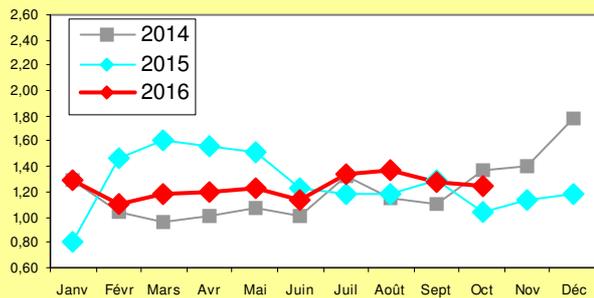
Manioc (racines)



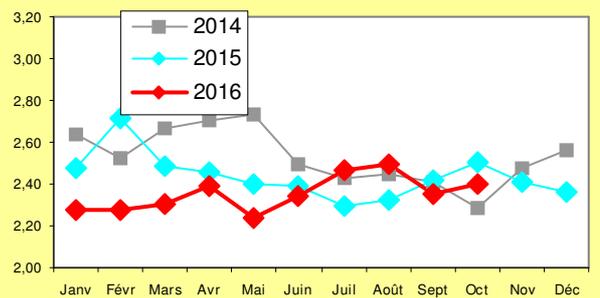
Salade



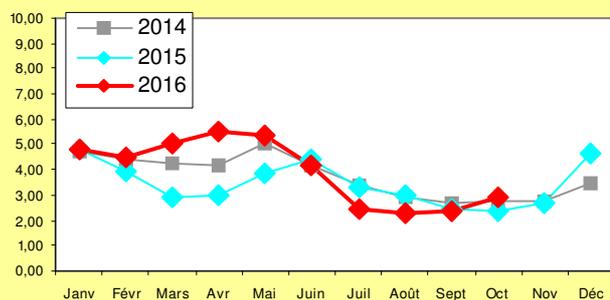
Banane verte



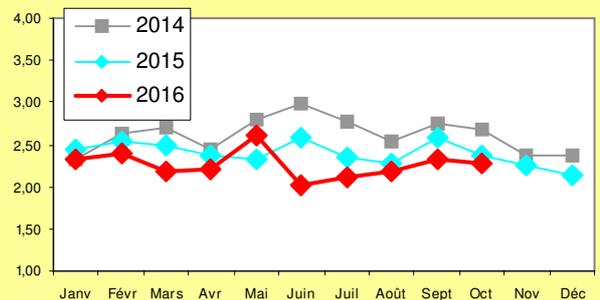
Concombre



Tomate

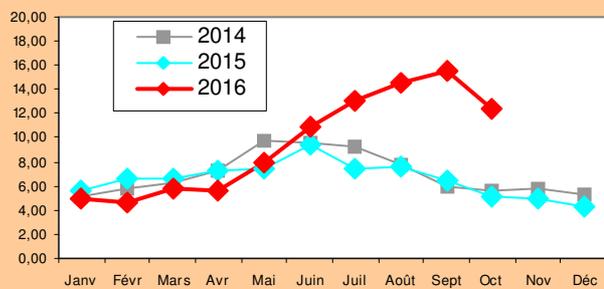


Brèdes mafanes

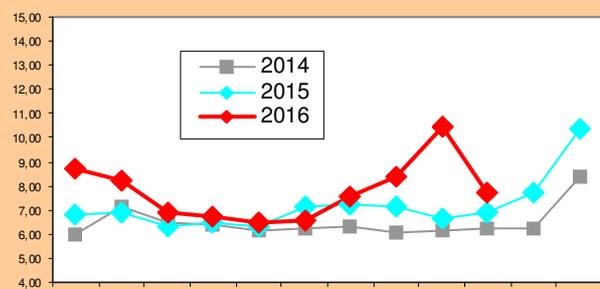


Condiments et produits transformés (moyenne glissante sur 5 semaines des prix)

Piment bébérou



Jus de citron



Agreste

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service d'Information Statistique et Économique

BP 103 - 97 600 Mamoudzou MAYOTTE

Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31

Mél : srise.daaf976@agriculture.gouv.fr

Site Web : daaf.976.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-Michel BERGES

Rédaction et Composition : DAAF SISE

Dominique Didot et Dhinou Yves

Impression : SISE



PREFET
DE MAYOTTE